



MUTUELLE

Un projet d'accord pour une Mutuelle groupe a visiblement été négocié.

Les organisations syndicales aux négociations ont jusqu'au 28 octobre pour finaliser par la validation (signature de l'accord) ou le cas échéant le refuser.

En ce qui concerne PSA CHARLEVILLE : les salariés se posent beaucoup de questions à juste titre sur le caractère obligatoire de cette mutuelle sur ses prestations et ses tarifs.

Pour l'UNSA, nous affirmons que la participation de l'employeur à hauteur de 25% est insuffisante et que vous Direction avez le DEVOIR d'informer les salariés pour qu'ils aient le bon niveau d'information et le plus explicite possible.

Nous vous demandons une réponse dans les plus brefs délais.

L'équipe UNSA le 26/10/2011